

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement



جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA
PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CHARGE DU TOURISME ET DE
L'ARTISANAT PORTE - PAROLE DU
GOUVERNEMENT

وزارة الزراعة والثروة السمكية
والبيئة والسياحة
والحرف اليدوية،
المتحدث الرسمي باسم الحكومة

Moroni, le 26 novembre 2021.

ARRETE N° 21- 113 /MAPETA/CAB

Portant abrogation de l'arrêté relatif à l'interdiction de
l'importation du maïs dit Zea Mays

LE MINISTRE

- VU La Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée, par le référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- VU La loi N°17-004/AU du 10 juin 2017 portant protection des végétaux aux Comores
- VU Le Décret N° 17 - 103/PR du 05 octobre 2017 portant promulgation de la Loi N° 17-004/AU du 10 juin 2017 ;
- VU Le Décret N° 11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 ;
- VU Le Décret N°21-081/PR du 26 août 2021, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté portant interdiction de l'importation du maïs dit Zea Mays est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

MOCTAR OULD DADA HAMDANI
Ministre par intérim

